

ARRÊTÉ N° 25-240

PROCLAMATION DES RÉSULTATS POUR L'ÉLECTION PARTIELLE D'UN REPRÉSENTANT DU COLLÈGE A AU CONSEIL DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40,*
- Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,*
- Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement,***
- Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 11 avril 2025,*
- Vu les statuts de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Saint-Germain-en-Laye,***
- Vu l'arrêté n°25-116 du 15 septembre 2025 relatif à l'organisation de l'élection partielle au sein du collège A du conseil de l'Institut d'Études Politiques de Saint-Germain-en-Laye,*
- Vu l'arrêté n°25-231 du 22 septembre 2025 portant composition du bureau de vote dans le cadre de l'élection d'un représentant du collège A au conseil de l'Institut d'Études Politiques de Saint-Germain-en-Laye,*
- Vu l'arrêté n°25-236 du 7 octobre 2025 portant recevabilité des candidatures pour l'élection partielle d'un représentant du collège A au conseil de l'Institution d'Études Politiques (IEP) de Saint-Germain-En-Laye,*
- Vu les procès-verbaux de dépouillement du 15 octobre 2025,*

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ
ARRÊTE

Article 1 – Objet

Suite au scrutin ayant eu lieu le 15 octobre 2025, le Président de l'Université proclame les résultats de l'élection partielle d'un représentant du collège A au conseil de l'Institut d'Études Politiques de Saint-Germain-en-Laye.

Article 2 – Résultats

Collège	Présentation du scrutin	Membres élus	Statut de l'élu(e)
Collège A	Sièges à pourvoir : 1 titulaire Inscrits : 9 Votants : 8 Blancs ou nuls : 0 Valablement exprimés : 8	1. Xavier CRETTEZ	1. Titulaire

Article 3 – Exécution et diffusion

Le Directeur Général des Services est chargé de la diffusion et de l'application du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur le site internet de l'Université.

Cergy, le 17 octobre 2025.

Le président de CY Cergy Paris Université

Laurent GATINEAU



Transmis au rectorat le : 17 octobre 2025.

Publié le : 17 octobre 2025.

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.